Prénom :	Date :



## LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE

Constitution et institutions (1958 -20...)

En France, la Cinquième République est le régime républicain en vigueur depuis le 5 octobre 1958. Son fonctionnement est régi par la Constitution de 1958. La Cinquième République est un régime parlementaire rationalisé, ce qui signifie que le Parlement, bien que votant la loi, doit composer avec un exécutif (Président de la République et Gouvernement) relativement fort.

## La Constitution de la cinquième République

La constitution de 1958 est celle qui régit notre organisation politique actuelle.

Elle naît en pleine crise, sur l'arrière-plan de la guerre d'Algérie et du coup d'état militaire du 13 mai, qui montre les limites de la constitution précédente.

Face à l'instabilité gouvernementale qui en découle, s'impose la nécessité de donner à la République une base plus solide que celle de 1946. Un comité consultatif constitutionnel est instauré par le **général de Gaulle** va s'en charger à partir de juin 1958.

En septembre 1958, par un **référendum**, les Français acceptent une nouvelle constitution à 80 %.

La nouvelle constitution renforce le pouvoir exécutif et favorise la stabilité des gouvernements, qu'il devient plus difficile pour l'Assemblée de renverser.

La nouvelle constitution donne au président des pouvoirs propres qui lui permettent de recourir à la démocratie directe (référendum, dissolution), et des pouvoirs exceptionnels pour affronter les crises les plus graves.

L'élection du président de la République au suffrage universel direct a lieu à partir de 1962.

En 2000 la durée du mandat présidentiel passe de 7 ans (septennat) à 5 ans (quinquennat).

Malgré vingt-quatre révisions, cette constitution qui compte plus de 60 ans d'existence est la plus stable de toutes celles que la France ait connue.

## Les institutions de la cinquième République

La Cinquième République est un régime parlementaire (c'est-à-dire que le gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale), mais avec un pouvoir exécutif (Président de la République et gouvernement) fort qui a des moyens de pressions importants sur l'Assemblée nationale.

Les institutions de la Cinquième République sont composées :

- du président de la République
- de l'assemblée nationale et du sénat (qui votent les lois)
- du conseil constitutionnel (qui vérifie les actes du gouvernement)